

Définition de Wikipedia : Un portfolio est un dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur. En France, on voit parfois le terme de *portefeuille de compétences*. Avec le développement du numérique, on parle maintenant de portfolio numérique ou de cyberfolio.

Que mettre sur mon portfolio ?

Le portfolio retrace le parcours de professionnalisation et décrit les réalisations professionnelles élaborées au cours de la formation et l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences « Support et mise à disposition de services informatiques ». **Les stages permettent également d'alimenter le portfolio** à partir des situations réelles vécues ou observées et de conserver ainsi des traces pertinentes des observations, analyses et travaux réalisés dans ce cadre

Les projets confiés et les réalisations qui en découlent peuvent assurément permettre d'alimenter ce qui sera présenté par les candidats durant les épreuves professionnelles orales et en particulier d'alimenter le portfolio retracant le parcours de professionnalisation.

Un exemple : <http://172.17.10.232>

The screenshot shows a portfolio website with a black header. The top navigation bar includes links for Accueil, A propos, compétences, Expériences, and Contact Me. The main title "Portfolio BTS SIO" is displayed. Below the title, there is a large, bold heading "Thereza Tazarart" followed by "Développeuse web" in yellow. A short bio follows:

Passionnée par l'informatique et des nouvelles technologies depuis toujours.
Le monde du Web est mon domaine de prédilection.
Sérieuse, Curieuse et rigoureuse je m'adapte en toutes circonstances.

A yellow button at the bottom left says "SAVOIR PLUS SUR MON BTS" with a graduation cap icon.

Autres exemples : Florian Blanchet : <https://florianblanchet.fr>
Yann Blavignac : <http://172.17.10.233/>
Evan Oliveira : <http://172.17.10.129>
Clément Sérandour : <http://172.17.10.169>

Quelles solutions d'hébergement ?

- Un hébergement sur un serveur du lycée, dans une machine virtuelle, accessible de l'intérieur et de l'extérieur : [installation de WordPress Portfolio](#), ...
- Un hébergement en ligne sur une machine virtuelle installée sur un serveur dans le cloud, loué à un prestataire : [ovh](#), [kimsufi](#), [Amazon Web Services](#), [Hostinger](#), votre fournisseur d'accès internet, ...
- Une solution en ligne sur un site dédié à l'hébergement de portfolios : [eduportfolio](#), [Mahara](#), [Odoo](#) ...
- Un hébergement sur son Github

Dans tous les cas, prévoyez des sauvegardes de votre travail. Un rappel, pas de portfolio présenté = -10pts à l'épreuve E5 !!

ANNEXE : L'Épreuve E5 – Support et mise à disposition de services informatiques

Épreuve orale - Coefficient 4

1 - Objectif

Cette épreuve vise à évaluer chez la personne candidate l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences « Support et mise à disposition de services informatiques », à savoir :

- gérer le patrimoine informatique ;
- répondre aux incidents et demandes d'assistance et d'évolution ;
- développer la présence en ligne de l'organisation ;
- travailler en mode projet ;
- mettre à disposition des utilisateurs un service informatique ;
- organiser son développement professionnel.

2 - Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation correspondent aux critères de performance exprimés pour chaque compétence du bloc « Support et mise à disposition de services informatiques » figurant dans le référentiel de certification.

3 - Modalités d'évaluation

Cette épreuve est orale, elle se déroule sous forme ponctuelle et en contrôle en cours de formation. Elle prend appui sur des réalisations professionnelles vécues par la personne candidate au cours de sa formation et recensées dans un dossier numérique. Pour les candidats se présentant au titre de l'expérience professionnelle, les réalisations professionnelles sont construites, pour les besoins de l'évaluation, à partir d'activités issues de l'expérience professionnelle.

Les réalisations professionnelles présentées doivent avoir été élaborées dans un environnement technologique conforme à l'annexe II.E du diplôme.

La commission d'évaluation dispose d'un dossier remis par la personne candidate. Un temps de préparation de l'épreuve par les membres de la commission doit leur permettre de prendre connaissance du dossier et de préparer les éléments de l'interrogation. La mise à disposition du dossier est définie par la circulaire nationale d'organisation et selon les modalités fixées par les autorités académiques.

3.1 – Contenu du dossier

Le dossier numérique est constitué :

- d'un support type **portfolio** retraçant le parcours de professionnalisation de la personne candidate et décrivant les réalisations professionnelles élaborées au cours de sa formation.

Les réalisations professionnelles présentées doivent, dans leur ensemble, mobiliser toutes les compétences du bloc. Pour chaque réalisation présente dans le dossier, les compétences mobilisées sont précisées ;

- d'un tableau de synthèse récapitulant l'ensemble des réalisations présentées dans le **portfolio** dont le modèle est fourni dans la circulaire nationale d'organisation ;
- les attestations de stage ou les certificats de travail.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation dans le respect de l'arrêté du 22-7-2008 (J.O. du 8-8-2008 - RLR : 544-4a).

3.2 – Organisation de l'épreuve

Dans la mesure du possible, les candidats passent cette épreuve dans leur centre de formation ou, à défaut, dans des centres d'examen désignés par les autorités académiques. Dans tous les cas, ils doivent se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont seuls responsables de la disponibilité et de la mise en œuvre de ces outils et ressources. Les candidats qui n'en sont pas munis sont pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

L'évaluation est guidée par une grille nationale présentée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

3.3 – Déroulement de l'épreuve

A - Forme ponctuelle orale (durée 40 minutes)

L'épreuve comporte deux phases consécutives.

Pendant 10 minutes (maximum) la personne candidate présente son parcours de professionnalisation et justifie les modalités d'acquisition des compétences du bloc « Support et mise à disposition de services informatiques ».

S'en suit 30 minutes d'échange avec le jury qui permettent, d'une part, d'expliciter et d'apprécier le parcours de professionnalisation et, d'autre part, d'approfondir une ou plusieurs réalisations décrites dans le dossier numérique. L'entretien permet d'apprécier la capacité de la personne candidate à mobiliser les compétences visées, sa capacité à rendre compte d'un travail réalisé au sein d'une équipe projet en mettant clairement en évidence sa contribution personnelle.

B - Contrôle en cours de formation

L'épreuve est organisée de la même façon que dans la forme ponctuelle.

À l'issue des évaluations, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury, pour chaque personne candidate, la proposition de note sur 20 points accompagnée de la grille d'aide à l'évaluation renseignée (dont le modèle est fourni par la circulaire d'organisation de l'examen).

Conformément à la réglementation, le jury peut demander à avoir communication des dossiers d'évaluation des candidats. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

3.4 – Composition de la commission d'interrogation

La commission est composée de deux membres :

- une personne enseignante en charge des enseignements professionnels en STS Services informatiques aux organisations, dans le domaine de spécialité de la personne candidate ;
- une personne professionnelle du secteur d'activités des prestations informatiques. En cas d'absence de cette personne, elle peut être remplacée par une personne en charge de l'enseignement d'un bloc professionnel.